

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DU NORD PAYS D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N°25-009

SEANCE DU 15 MARS 2025

Présents : Yves DESHAYES, Président; Sylvain NAVIAUX, 1^{er} Vice-Président, Jean-François MARIN, Florence COTHIER, David POTTIER, Allain GUESDON, Vice-Présidents; Marie-Laure MATHIEU, Alain LAROUSSERIE, *suppléant de Géry PICODOT*, Patrick THIBOUT, Denis LELOUP; Marie-Louise BESSON, Nadia BLIN ; Alexandre BOUILLON, Denise DAVOUST, Armand GOHIER; Véronique BOURNÉ, *suppléante de Philippe AUGIER*, Michel MARESCOT, Jacques MARIE, François PEDRONO ; Jacques VALLÉE, Martine MARTIN, Pierre CARREL; Steve REYDELLET, Pierre AVOYNE, Pierre BOUGARD ; Michel BAILLEUL, Michèle LEVILLAIN, Christian MINOT, Jean-François BERNARD, Michel ROTROU ; Joël COLSON, délégués titulaires.

Absents excusés : Olivier HOMOLLE ayant donné pouvoir à Marie-Laure MATHIEU, Gérard MARTIN ; Roland JOURNET ayant donné pouvoir à Nadia BLIN ; Jean-Michel BROGNIEZ ayant donné pouvoir à Véronique BOURNÉ ; François VANNIER ; Martine PATOUREL ayant donné pouvoir à Yves DESHAYES ; Marie-France CHÂRON ayant donné pouvoir à Allain GUESDON.

Absents : Sophie GAUGAIN, David MULLER, Sylvie DE GAËTANO, Michel CHEVALLIER, Christophe CLIQUET, Xavier MADELAINE, Olivier PAZ, Alain GESBERT, Martine HOUSSAYE.

Secrétaire de séance : Steve REYDELLET.

BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION »

Monsieur le Président dépose sur le Bureau le projet de BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION » pour l'EXERCICE 2025, examiné par la Commission " Finances" réunie le 6 janvier 2025 et expose le Rapport.

A l'issue du rapport, Monsieur le Président met aux voix, chapitre par chapitre, le vote du BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION » pour l'EXERCICE 2025.

Le Comité Syndical,

VU la délibération en date du 14 mars 2015 portant création d'un Budget annexe « instruction »,

Siège : 12 rue Robert Fossorier - 14800 DEAUVILLE

☎02.31.14.65.85 - 📠02.31.14.65.88 - e-mail : scot.npa@wanadoo.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-014-251405213-20250315-BP_2025_ANN

VU la délibération en date du 14 mars 2015 portant création d'un Budget annexe « instruction »,
VU le projet de budget annexe présenté par Monsieur Yves DESHAYES, Président, pour l'Exercice 2025,

ENTENDU l'exposé du Rapport,

Sur proposition de sa Commission "Finances" réunie le 6 janvier 2025 et de sa commission plénière réunie ce jour,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOTE LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION », chapitre par chapitre, du Syndicat Mixte pour le SCoT du Nord Pays d'Auge pour l'**EXERCICE 2025** qui se présente comme suit :

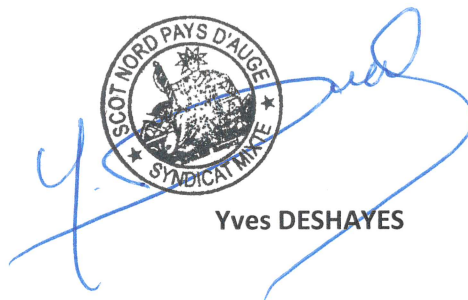
→ EN EQUILIBRE POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, A SAVOIR :

- en RECETTES à :	181.776,96 €
- en DEPENSES à :	181.776,96 €

→ EN EQUILIBRE POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT, A SAVOIR :

- en RECETTES à :	23.007,32 €
- en DEPENSES à :	23.007,32 €

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRÉSIDENT,



Yves DESHAYES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui sera affichée au siège du Syndicat Mixte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, fait naître un nouveau délai de deux mois au cours duquel peut être saisi le Tribunal Administratif.